



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm062

Décision du Maire n°26dm062

Objet : Avenant au marché de diagnostic structure avec la société Ginger, dans le cadre de la convention de mandat de la SPL 30 pour la rénovation du groupe scolaire Jean Carrière

Le Maire de Le Vigan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention de mandat signée en mai 2025, par laquelle, la mairie du VIGAN a décidé de déléguer à la SPL 30 le soin de faire réaliser toutes les études préalables au projet de rénovation et restructuration du groupe scolaire Jean Carrière et la rénovation de la cantine, en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Maître de l'ouvrage ;

Considérant que la SPL30 est mandataire de cette opération en vertu de la convention de mandat susvisée et qu'à ce titre, elle est chargée de la passation desdits marchés et de leurs avenants ;

Considérant que la passation de cet avenant répond aux dispositions de la convention de mandat ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DÉCIDE

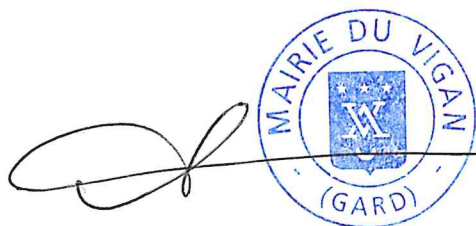
D'AUTORISER le représentant de la SPL 30, en sa qualité de mandataire de la Commune du VIGAN, à notifier l'avenant pour la mission complémentaire de diagnostic structure, à la société **GINGER CEBTP** - 12 rue des Frères Lumière - Parc d'activité Clément Ader - 34830 JACOU, pour un montant de **1 210,00 € HT soit 1 452,00 € TTC**.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 20/10/2026

Transmise en Préfecture le 22/10/26

Publiée le 22/10/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com